

# COMMUNE DE PAVANT

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 février 2015

L'an deux mille quinze et le treize février à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE, Maire.

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Guy CHAUVIN, Franck LEMONNIER, Stéphane AMELINEAU, Laurent BUTTEL, Françoise DELOL, Laurent FLATTÉ, Jocelyne LEBLOND, Anne LEFEVRE, Boris LITUBA, Jean-Pierre PERICART, Roselyne REY, William SEUTCHIE, Bernard LEMONNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Audrey TILMAN

Absents non excusés :

Procuration : Audrey TILMAN à William SEUTCHIE

Secrétaire de séance : Roselyne REY

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 H 30

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité. Il informe que la délibération relative à la mise en conformité de l'éclairage public par l'USEDA a été modifiée, en ce sens que les coûts énoncés (montant des travaux et contribution de la commune) représentent une seule tranche de travaux.

Le tout devant être réalisé en trois tranches de 19 817.91 € dont trois fois 10 899.85 € à la charge de la commune soit 32 699.55 euros.

### ORDRE DU JOUR

#### VEOLIA, Convention d'entretien de la station d'épuration ( DE 2015 01)

Monsieur le 1er Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée :

- La proposition de convention pour la surveillance et l'entretien de la station d'épuration établie par Véolia Eau et transmise à chacun des membres présents.
- L'objet et la nécessité de cette convention

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- décide d'accepter la convention telle que présentée
- charge le maire de signer la convention établie pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2015, elle pourra être renouvelée, par reconduction expresse, pour une seule période de 3 (trois) ans et elle s'arrêtera dès lors du raccordement du réseau communal au réseau du Syndicat d'assainissement de Charly sur Marne.

*Il est précisé que le panier du dégrilleur sera changé prochainement.*

#### Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de mise en place du Plan Local d'urbanisme (PLU), en remplacement du Plan d'occupation des Sols (POS) trois propositions de cabinets d'urbanisme seront examinées prochainement par la commission urbanisme avant un choix définitif par le conseil municipal.

2015/02

### **Commission chargée de la mise aux normes du terrain de foot (DE 2015 02)**

Monsieur le Maire expose, suite à la visite de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, la nécessité de créer une commission qui aura pour mission la mise aux normes du terrain de foot de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer une " commission chargée de la mise aux normes du terrain de foot "

Sont désignés

M. Olivier CASSIDE  
M. Bernard LEMONNIER  
M. Franck LEMONNIER  
M. Stéphane AMELINEAU  
Mme Roselyne REY

Cette commission devra entre autre traiter du déplacement des vestiaires, de l'installation d'une clôture et de l'acquisition de barrières amovible.

*Le maire rappelle que le projet de city stade établi en 2012 s'élevait à 50 000 euros.*

### **Remboursement acquisition à Monsieur Buttet Laurent (DE 2015 03)**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Laurent BUTTEL, conseiller municipal, a procédé à l'achat d'une souris et d'une sacoche pour l'ordinateur des services techniques de la commune, au magasin Carrefour de Château-Thierry.

Il convient que la commune rembourse cet achat à Monsieur Laurent BUTTEL, soit la somme de 37.56 euros TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide le remboursement de cette acquisition à Monsieur BUTTEL.

### **Fermeture du point d'accueil retraite de Charly sur Marne (DE 2015 04)**

Monsieur le Maire informe que la Carsat Nord-Picardie a décidé depuis le 1er janvier 2015 la fermeture du point d'accueil retraite situé sur la commune de Charly sur Marne . Cette situation oblige les personnes en demande d'assistance pour le traitement de leur dossier de retraite à se rendre à Soissons ou à faire leurs démarches par internet.

Face à cette décision qui éloigne encore les administrés des services publics, le Maire de Charly sur Marne propose aux maires des communes avoisinantes de prendre une délibération pour protester contre cette décision et demander la réouverture du point d'accueil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de protester contre cette décision et charge le Maire de demander à la CARSAT la réouverture du point d'accueil retraite à Charly sur Marne .

### **Evaluation préjudice, cambriolage restaurant scolaire (DE 2015 05)**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'infraction qui a eu lieu au restaurant scolaire, et suite à l'audience du tribunal le 2 février dernier, il est demandé l'évaluation du préjudice subi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité des présents que le préjudice subi est évalué comme suit :

Acquisition d'un lave linge : 499.00 €

Temps passé par deux membres du personnel chargés de diverses démarches pour récupérer une partie des biens volés, évalué à 10 heures par personne (salaires brut et charges patronales) 329.00 €. Soit un total de 828.00 €.

*L'audience auprès du tribunal est prévue en avril prochain.*

### **Vente échafaudage (DE 2015 06)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de vendre un vieil échafaudage non utilisé depuis très longtemps et plus conforme aux normes de sécurité réglementaires, au prix de 200 euros.

Plusieurs personnes étant intéressées par cette acquisition , un tirage au sort sera organisé.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire communique une information récente, conséquence de la réforme des politiques publiques : l'instruction des documents d'urbanisme incombera désormais aux communes . Dans un premier temps la commune de Château-Thierry pourrait conventionner avec les communes de la C4 (communauté de communes du canton de Charly sur Marne) afin de mutualiser ce nouveau service. Le coût de ce conventionnement serait de l'ordre de 7 euros par habitant. Il est demandé aux communes de se positionner rapidement à ce sujet . Le conseil municipal, unanimement, considère ce coût beaucoup trop important et inacceptable et souhaite donc envisager des solutions alternatives. Le Maire doit se faire porteur de ce message et étudier d'autres solutions.

- Une procédure de mise en état de péril imminent est en cours pour l'habitation du 6 Place du Général de Gaulle dont la toiture est sur le point de s'effondrer.

- Un enfant lourdement handicapé sera probablement accueilli à l'école à la rentrée prochaine pour quelques heures par jour; il sera accompagné d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire). L'acquisition de matériel adapté sera inscrite au budget.

- Le dossier pour la rénovation de la toiture de l'école suit son cours, sur proposition du cabinet d'architecte chargé du projet, une déclaration de travaux a été déposé auprès de la DDT; une consultation auprès des bureaux de contrôle a été lancée, les travaux seront réalisés en juin et juillet 2014.

- Un système de covoiturage gratuit ou faisant appel à l'échange de service a été mis en place par un habitant de Pavant et M. SEUTCHIE, il consiste pour le moment à permettre une mise en relation des intéressés .

- Les élus se réuniront prochainement pour visiter l'ensemble des locaux communaux et faire le point sur leurs éventuels usages et travaux nécessaires.

- Monsieur Péricart suggère que les élèves de Pavant assistent à une réunion du conseil municipal afin de leur expliquer le fonctionnement d'une commune. La proposition est approuvée.

- Monsieur William SEUTCHIE, secrétaire du nouveau comité des fêtes, informe que l'association présentera très prochainement sa demande de subvention auprès de la mairie

- Le dégroupage des lignes sur Pavant n'est pas prévu par Orange. La seule possibilité serait qu'un concurrent demande à s'installer dans notre centrale. Un projet départemental consistant à amener la fibre chez le particulier est à l'étude mais les premiers aboutissements ne sont prévus que pour 2016 et ce projet n'apportera qu'une augmentation du débit internet.

- Monsieur FLATTÉ émet l'idée de la mise en place d'un marché artisanal sur la commune, celle-ci est jugée très intéressante par le conseil municipal. Monsieur FLATTÉ va constituer un dossier.

La séance est levée à 0 h 15.

Vu par nous, Olivier CASSIDE, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 58 de la loi du 5 août 1984.

Le Maire  
Olivier CASSIDE

2015/04